

Stratégie de PUBLICA pour les années 2019 à 2022

Résumé¹

Renforcement de la gouvernance des fonds de pension

La principale tâche de PUBLICA consiste à honorer sur le long terme ses promesses en matière de prestations. Dans l'accomplissement de ses tâches, PUBLICA a recours à des instruments de pilotage et de contrôle qu'elle emploie en appliquant les meilleures pratiques (*best practices*) des institutions de prévoyance suisses. Ces instruments sont désignés sous le terme générique de gouvernance des fonds de pension (*pension fund governance*).

Durant la période couverte par la stratégie, PUBLICA entend clarifier et consolider la conception commune de la Confédération, de l'autorité de surveillance et de la Commission de la caisse concernant les compétences et les responsabilités de cette dernière. Le but est de trouver une solution soutenable pour la Confédération et approuvée par l'autorité de surveillance.

Orientation vers la clientèle, coûts et structure

Afin de garantir une qualité de service élevée, PUBLICA met en œuvre un système de management de la qualité certifié et mène régulièrement des enquêtes auprès des employeurs et des organes paritaires. Les résultats de ces enquêtes sont pris en compte dans l'élaboration de mesures visant à fidéliser la clientèle et accroître l'efficience.

PUBLICA entend se distinguer des autres institutions de la branche par des frais de gestion administrative et de gestion de fortune attractifs. Avec plus de 100 000 destinataires, PUBLICA doit également sa structure de coûts favorable à sa taille actuelle. En raison de la réduction progressive de l'effectif des caisses de prévoyance fermées (comprenant exclusivement des bénéficiaires de rentes), le nombre total de destinataires sera inférieur à 100 000 personnes d'ici dix ans. Il convient de répondre à cette évolution en faisant preuve d'ouverture vis-à-vis de nouvelles affiliations.

Plus une caisse de prévoyance compte de personnes assurées, plus sa capacité d'assainissement est élevée. L'inverse est également vrai: plus elle compte de bénéficiaires de rentes, plus sa capacité d'assainissement est réduite. Outre la capacité d'assainissement structurelle, le cash-flow influence également l'équilibre financier d'une caisse de prévoyance. En cas de découvert, un cash-flow négatif accélère la spirale déficitaire et accroît les coûts d'assainissement, ce qui rend rapidement nécessaire la prise de mesures d'assainissement plus importantes. La capacité de risque structurelle d'une caisse de prévoyance peut être améliorée lorsque de nouveaux employeurs dont l'effectif assuré compte peu de bénéficiaires de rentes s'affilient à la caisse ou lorsque des caisses de prévoyance présentant une bonne capacité de risque fusionnent avec

¹ Stratégie de PUBLICA pour les années 2019 à 2022, approuvée le 19 octobre 2018 par la Commission de la caisse PUBLICA

des caisses ayant une structure de risque moins favorable. Durant la période couverte par la stratégie, PUBLICA va examiner si – et le cas échéant, à quel moment – un regroupement de caisses de prévoyance serait indiqué.

Des bases réalistes pour les évaluations et les prestations

Etant donné que les rentes en cours cessent d'être versées au décès de l'ayant droit, la durée de vie effective est déterminante pour le calcul des paiements de rentes attendus et leur inscription au bilan à leur valeur actuelle.

L'équilibre financier d'une caisse de pensions ne peut être garanti à long terme que si les valeurs de référence actuarielles (bases biométriques, taux d'intérêt technique, taux de conversion) sont vérifiées et adaptées régulièrement. Tandis que les tables périodiques reposent sur des valeurs historiques, les tables générationnelles contiennent également des hypothèses sur l'évolution de l'espérance vie estimée et reflètent ainsi plus fidèlement la réalité. Actuellement, PUBLICA utilise les tables périodiques (LPP 2015), mais constitue chaque année des provisions techniques afin de compenser l'augmentation future de l'espérance vie. Dès que les bases actualisées (2020) seront disponibles, PUBLICA vérifiera si elle peut les appliquer. De même, pendant la période couverte par la stratégie, PUBLICA examinera l'éventualité d'abandonner les tables périodiques au profit des tables générationnelles en évaluant toutes les conséquences d'un tel changement.

Politique de placement

Le montant des frais de gestion de fortune est déterminé par la stratégie de placement et sa mise en œuvre. Compte tenu de la stratégie de placement actuelle, les frais de gestion de fortune ne doivent pas dépasser 30 points de base en moyenne. Cette valeur, ainsi que le taux actuel de transparence en matière de frais, qui s'établit à 100%, doivent être maintenus durant la période stratégique en cours.

PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement distincte pour les caisses de prévoyance ouvertes et pour les caisses de prévoyance fermées, conformément à la loi relative à PUBLICA. Or, l'écart qui existe entre les degrés de couverture et les structures des différentes caisses de prévoyance ouvertes ne cesse de se creuser si bien qu'il n'est pas exclu que des stratégies de placement différentes doivent un jour être adoptées pour ces caisses, ce qui impliquerait une adaptation des bases légales. PUBLICA suit l'évolution de près au cas où il faudrait pouvoir appliquer plusieurs stratégies de placement.

Garantie des rentes versées par les caisses de prévoyance fermées

Les caisses de prévoyance fermées se caractérisent par une capacité de risque tout juste suffisante et par un effectif qui ne paie pas de cotisations et se réduit peu à peu. En cas de découvert, il leur est presque impossible de se redresser par leurs propres moyens. Les rentes en cours ne doivent pas être réduites et les anciens employeurs ne sont pas tenus de participer aux mesures d'assainissement. Par conséquent, si elles

présentaient un découvert, l'organe paritaire compétent serait contraint de prendre des mesures pour le résorber dans un délai raisonnable. Sans un soutien financier substantiel de la part de la Confédération ou des anciens employeurs, il est peu probable que ces caisses de prévoyance y parviennent.

Pendant la période stratégique en cours, PUBLICA continuera d'informer régulièrement le Département fédéral des finances (DFF) de la situation des caisses de prévoyance fermées et d'actualiser le concept d'assainissement afin que des mesures efficaces puissent être mises en œuvre rapidement au cas où un assainissement devait s'avérer nécessaire.

L'entreprise PUBLICA

En ce qui concerne le contenu des tâches des collaborateurs, la rémunération, les prestations sociales et l'infrastructure, PUBLICA entend être un employeur attractif pour le personnel qualifié et le rester.

Pendant la période couverte par la stratégie, PUBLICA restera attachée à une communication des contenus pertinents qui se veut transparente, proactive et parfaitement adaptée à son public. A cet effet, les plateformes de communication électroniques seront encore développées et des mesures seront prises en parallèle pour garantir la nécessaire protection de l'information (protection des données, réduction des cyber-risques, etc.).

Dans le même temps, l'automatisation de la communication avec les assurés (numérisation de processus de prévoyance tels que le rachat) et les bénéficiaires de rentes aura pour effet de libérer des ressources en personnel, qui seront ainsi disponibles pour d'autres tâches.

Durant la période stratégique actuelle, les frais de gestion administrative ne doivent pas dépasser 180 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente. La réalisation de cet objectif n'exclura toutefois pas d'examiner des possibilités d'optimisation supplémentaires.